

---

Adresse de la société populaire de Puy-la-Montagne (Gers) qui donne connaissance à la Convention de ses dons patriotiques, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Puy-la-Montagne (Gers) qui donne connaissance à la Convention de ses dons patriotiques, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 95;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26287\\_t1\\_0095\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26287_t1_0095_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et le renvoi de l'adresse à la commission des poudres et salpêtres sont décrétés (1).

## 22

**Le citoyen D. Pierrat, chirurgien, détenu à la caserne de la Courtille, demande sa liberté et son retour au sein de sa famille (2).**

Il expose qu'il a suivi avant la révolution un seigneur polonais en qualité de chirurgien dans le cours de ses voyages; il fut forcé de s'enrôler en Autriche, dans un bataillon d'hussards envoyé à Mons, il saisit la première occasion qu'il trouva pour rentrer en France. Alors il fut transporté à la caserne de la Courtille, et depuis ce tems il n'a pu encore obtenir sa liberté (3).

**Sa pétition est renvoyée au Comité de sûreté générale et à la commission des émigrés (4).**

## 23

**La Société populaire de Puy-la-Montagne, ci-devant St-Puy, département du Gers, loue l'énergie de la Convention, l'invite à demeurer à son poste, lui donne connoissance de ses dons patriotiques, consistant en 240 chemises, 20 paires de bas, 40 liv. de charpie, et lui annonce l'envoi de 37 marcs 9 onces 6 gros d'argenterie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (5).**

[Puy-la-Montagne, s.d.] (6).

« Citoyens Législateurs,

A peine avons nous été instruits, que la statue de la liberté avait été foulée aux pieds par des scélérats dans la commune de Paris, que les droits de l'homme avaient été violés et que la représentation nationale y avait été menacée que nous avons frémi d'horreur. Nous avons voté à l'instant la punition des traîtres qui voulaient sous le masque du plus pur civisme comprimer l'élan révolutionnaire et commettre des crimes atroces. Mais bientôt grâce à votre génie tutélaire nous avons appris que la tête des coupables était tombée sous le fer vengeur.

Recevez, augustes Législateurs, nos témoignages de satisfaction sur l'énergie que vous avez employée dans la découverte de cette vaste conspiration, et sur la promptitude qui a accompagné la récompense de leurs projets infâmes. Les mesures sages et sévères que vous avez employées sont dignes de vos vertus et de celles du peuple qui vous a confié l'exercice de sa souveraineté. Malheur au modérantisme et à la vertu conifiante dans les sentiments qui l'animent. Le crime

veille sans cesse et se montre sous toutes les faces; poursuivez le dans toutes ses ramifications, continuez à faire punir les traîtres et à diriger l'énergie nationale contre ces ennemis intérieurs et extérieurs de la République; vous acquerrez de nouveaux droits à notre estime, et l'histoire vous assurera une gloire éternelle en vous plaçant au rang des bienfaiteurs de l'univers.

Nous joignons, augustes Législateurs, à nos sentiments de félicitation des dons civiques qui consistent dans 140 chemises, 20 paires de bas et 40 livres de charpie.

Nous avons adressé 23 marcs 4 onces 4 gros d'argenterie, provenant de nos ci-devants églises, à l'administration du district. Nous venons de lui envoyer les restes impurs de ce qui entretenait le fanatisme; ils consistent en 14 marcs 2 onces 5 gros d'argenterie, ce qui forme un total de 37 marcs 6 gros 9 onces d'argent.

Notre ci-devant église est convertie en atelier de salpêtre, 9 de nos cloches sont parties pour la fonderie de canons; nous y avons aussi envoyé 150 livres de cuivre et 40 livres de plomb, ensemble 5 quintaux de fer. Puissent ces matériaux convertis en foudre nationale détruire les tyrans de l'univers et contribuer à consolider la République une et indivisible ».

VIGNOLLE (présid.), MORLAN (secrét.), DAUBAY (secrét.).

## 24

**La Société populaire de Bonneval, département d'Eure-et-Loir, demande les restes des dépouilles des ci-devant églises pour décorer le temple de la Raison, dans lequel doivent se développer les goûts des mœurs et des vertus républicaines, et être proclamées les actions des défenseurs de la liberté; elle invite la Convention à demeurer à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Bonneval, 30 germ. II] (2).

« Législateurs,

Les républicains composant la Société populaire de Bonneval, ces hommes dont les enfants et les frères versent depuis près de deux ans leur sang sur les frontières du Nord et du Rhin, s'adressent à vous parce qu'ils sont moins riches que patriotes. Oui, nous sommes pauvres et après avoir donné depuis le commencement de la révolution toutes les preuves possibles d'un patriotisme toujours croissant, après avoir épuisé nos facultés au premier signal des besoins de la patrie, nous manquons de moyens aujourd'hui pour donner à notre ci-devant église la forme et la décoration simple qui convient au temple de la Raison. Dès longtemps, nous avons abjuré un culte surchargé d'erreurs et de superstitions. Dès longtemps, l'idole du fanatisme a disparu, les ornements et effets précieux dont se composait sa pompe sont depuis longtemps, allés grossir le trésor national. Ce qui nous reste de ce luxe sacerdotal, ce sont quelques ornements de la cy-

(1) P.V., XXXVII, 31. B<sup>in</sup>, 18 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXVII, 31.

(3) J. Sablier. n° 1303.

(4) P.V., XXXVII, 31. Minute de décret (C 301, pl. 1070, p. 23) de la main de JACOB. Décret n° 9043.

(5) P.V., XXXVII, 31. B<sup>in</sup>, 18 flor. et 18 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(6) C 302, pl. 1082, p. 28.

(1) P.V., XXXVII, 31. B<sup>in</sup>, 18 flor.

(2) C 303, pl. 1110, p. 13.